

CONCOURS

QUEL « TROPHEE » POUR LE PRIX ACADÉMIQUE DE L'ÉTHIQUE CITOYENNE ?

REGLEMENT

CHAPITRE I. PRESENTATION DU PRIX ACADEMIQUE DE L'ETHIQUE CITOYENNE

Article 1. L'esprit du prix

Le Prix académique de l'éthique citoyenne, institué par le District 1740 du Rotary International, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Limoges s'inscrit dans le cadre du partage des valeurs de la République et particulièrement celle de la fraternité et la solidarité.

Article 2. Les critères de réussite

Ce prix est destiné à récompenser :

- pour le collège, le Conseil de Vie Collégienne ou toute autre organisation collective favorisant la démocratie scolaire (association sportive, éco-délégués...) des collèges de l'académie de Limoges,
- pour les lycées et l'EREA, un élève particulièrement reconnu dans son établissement par ses pairs et ses professeurs pour sa très forte implication dans la vie de l'établissement.

Ainsi, il récompense l'implication, l'investissement, le retentissement dans l'établissement et au-dehors, etc.

Par exemple :

<i>Les collectifs en collège sont particulièrement investis dans les domaines de</i>	<i>L'élève en lycée et EREA est particulièrement investi dans les domaines de</i>
La vie citoyenne (dans l'établissement et au-dehors)	La vie citoyenne (dans l'établissement et au-dehors)
La démocratie scolaire	L'esprit de camaraderie
Le travail inter-établissement/école	La projection dans la construction de son avenir professionnel
Le sérieux du travail mené	Le sérieux du travail mené
La solidarité entre élèves	La solidarité à l'égard d'un camarade, d'un concitoyen, etc.
La défense du droit	La défense d'un droit
La lutte contre les discriminations et le harcèlement	La lutte contre une discrimination
La promotion de la paix	La promotion de la paix
L'aide au développement, à la santé	L'aide au développement, à la santé
La préservation de l'environnement	La préservation de l'environnement

II. PRESENTATION DU CONCOURS « QUEL TROPHÉE POUR RECOMPENSER LES LAUREATS DU PRIX ACADEMIQUE DE L'ETHIQUE CITOYENNE » ?

Article 1. La réalisation du trophée/de l'objet récompensant l'esprit du « prix académique de l'éthique citoyenne » peut être considéré comme un chef d'œuvre de la République.

En effet, la commande commune du Rectorat de Limoges et du district du Rotary permettra :

- la mise en valeur du travail des élèves et apprentis qui s'y seront engagés,
- le partage des valeurs de fraternité et de solidarité,
- l'esprit de persévérance
- la découverte des actions du Rotary sur le territoire régional.

On pourra se reporter à l'article 2 du chapitre I.

Article 2. Dossiers de candidatures

Le concours est ouvert aux LP, SEP, EREA et UFA de l'académie.

Les candidatures seront présentées selon le modèle de fiche support du projet, joint au présent document.

Il est possible de proposer un trophée pour chaque catégorie ou de ne proposer qu'un seul trophée pour une seule catégorie.

Article 3. Cahier des charges

- Le trophée/l'objet doit être le fruit d'un **travail collectif** : élèves sous statuts scolaires et apprentis d'une ou plusieurs classes, d'un groupe d'élèves issus d'une ou de plusieurs classes, ou de toute autre combinaison.
- **Taille** : il devra avoir une taille maximale de plus ou moins 20 cm de hauteur et de plus ou moins 15 de largeur et de longueur
- **Matière/matériaux** : tous les matériaux peuvent être utilisés
- **Forme** : Les formes sont laissées au choix des participants
- **Quantité** : Le trophée/l'objet « prix collègue » doit être réalisé en 5 exemplaires
Le trophée/l'objet « prix lycéen » doit-être réalisé en 10 exemplaires

Article 4. Fiche support projet

Chaque projet, prix collègue et prix lycée, fera l'objet d'une **fiche support du projet pour chaque catégorie** présentée (collège et/ou lycées-EREA) apportant les précisions nécessaires expliquant le choix du trophée/de l'objet et les étapes de sa réalisation. Elle pourra être complétée par des annexes.

Chaque fiche sera jointe sous la forme d'un fichier word et sera retournée au rectorat (secrétariat des IEN-EG-ET : ce.ien@ac-limoges.fr) avant le **vendredi 29 mars 2024**.

Article 5. Jury

Un jury académique composé de membres du District 1740 du Rotary International et de l'équipe Valeurs de la République est chargé de désigner un lauréat **début avril 2024**.

Article 6. Remise du projet

La remise des trophées/objets sera faite au jury en présence de la Rectrice lors de la **semaine du 07 au 11 avril 2025**.

Article 7. Récompense du projet lauréat du concours

Le lauréat du concours académique se verra remettre un prix de **1000 €** offert par le **District 1740 du Rotary International et du Rectorat**. Cette somme pourra favoriser la démocratie scolaire et le développement de projets citoyens au sein de l'établissement.